

II.

Dans la même circulaire No. 112, il y a, au sujet des pèlerinages, un avis que je vous prie de relire et d'observer ponctuellement.

III.

Une lettre de Son Eminence le Cardinal Monaco-Lavaletta, vicaire de Sa Sainteté, en date du 1 février dernier, ordonne à tous les évêques de faire la liste exacte de tous les *corps saints* qui se trouvent dans leurs diocèses, soit dans les églises, soit dans les communautés, même exemptes, soit dans les oratoires privés, avec les indications suivantes : En quelle année, de qui, d'où (Rome ou autre endroit), ils ont été obtenus, par don ou autrement, et s'ils sont honorés publiquement ou privément.

En me transmettant ces indications rédigées avec tout le soin possible, vous me remettrez aussi les authentiques. Veuillez vous acquitter de ce devoir aussitôt que possible.

IV.

Dans une lettre du 12 mars 1883, Son Eminence le Cardinal Simeoni, Préfet de la S. C. de la Propagande, m'informe qu'Elle a reçu et présenté au Saint Père dans l'audience du 23 février, la somme de \$3943.40, recueillie dans le diocèse de Québec en 1882 pour le denier de Saint Pierre. "Je m'acquitte avec joie, ajoute Son Eminence, de la commission que m'a donnée le Saint Père de vous informer qu'il a accueilli avec plaisir ce

" nouveau tén
" part des fid
" qu'il accor
" apostolique
" pris part à

MM. les C
cette bénédic
ter de cette o
et pour la Sai
cruelles persé
temps aux fid
piété filiale et

J'envoie av
plaires d'une
médecin catho
logie enseigne
non seulement
aussi dans ceu
Préceptes de l'
celui du *Bapt*
sur les questio
dernier article
de leurs devoi
p. 166. La q
vous rappeler
Vous pourrez
qui sont dans

Vous recevr
tif du 3 avril